

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Télécopie 04 90 68 13 26

Mis en ligne le

20/6/2024

DECISION N° 29/2024

**Attribution d'un marché à procédure adaptée : 2024CAD13
Audit énergétique décret tertiaire bâtiments communaux (hors école
élémentaire)**

Le Maire de Cadenet,

VU, Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22/4° et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision, et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité, et notamment les décisions relatives aux marchés publics,

VU, le code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-7 et suivants relatifs aux marchés à procédure adaptée,

VU, la délibération n°72/2023 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les marchés publics de fournitures et services d'un montant inférieur ou égal au seuil d'appel d'offre soit 221 000 € HT,

VU, le budget primitif de la Commune adopté par délibération n°38/2024 du Conseil Municipal du 11 avril 2024,

VU, l'offre présentée par le candidat,

Considérant la nécessité de répondre aux exigences du décret tertiaire qui impose de réduire la consommation d'énergie des bâtiments abritant des activités tertiaires.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le marché à procédure adaptée 2024CAD13 relatif à l'audit énergétique des bâtiments communaux est attribué à la société OBJECTIF 7, sise 80 rue Charles Duchesne aux Milles (13290) pour un montant total global et forfaitaire de 9 750 € HT.

ARTICLE 2 : En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la responsable du service gestion comptable de Pertuis sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le

**Le Maire,
Jean-Marc BRABANT**

